GEMENG
WÄISWAMPECH

Avis au public

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection de la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale que

La Fondation Hëllef fir d'Natur a introduit une demande auprès de l'Administration de la gestion de l'eau tendant à obtenir une autorisation en vue d'une restauration du cours d'eau « Wemperbaach » à Weiswampach.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU/AUT/26/1022

Weiswampach, le 24 novembre 2026
Le Bourgmestre La Secrétaire

Administration Communale de Weiswampach www.weiswampach.lu
Om Leempuddel • L-9991 Weiswampach • T : (+352) 97 80 75-10 • info@weiswampach.lu